



Affaire 05-120723

Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AX 107 (p) | Vente au profit de Madame PERSEE ISOP Germaine

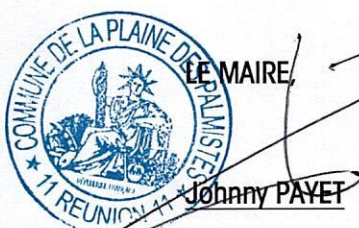
NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 05 juillet 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **25**

Absents : 03

Procurations : 01

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : NALEM Emilie



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE
JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le **DOUZE JUILLET** à **DIX SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny **PAYET** Maire – Sabine **IGOUFFE** 1^{ère} adjointe – Jean-Yves **FAUSTIN** 2^{ème} adjoint – Mylène **MAHALATCHIMY** 3^{ème} adjointe – Joan **DORO** 4^{ème} adjoint – Gina **DALLEAU** 5^{ème} adjointe – Jean Claude **DAMOUR** 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette **THIBURCE** 7^{ème} adjointe – Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale – Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale – Sabrina **HOARAU** conseillère municipale – Sandra **GRONDIN** conseillère municipale – Micheline **CLAIN** conseillère municipale – Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale – Joseph **Luçay CHEVALIER** conseiller municipal – Alain **RIVIERE** conseiller municipal – Victorien **JUSTINE** conseiller municipal – Frédéric **AZOR** conseiller municipal – Emilie **NALEM** conseillère municipale – Sophie **ARZAL** conseillère municipale – Yannick **BOYER** conseiller municipal – Sylvie **LEGER** conseillère municipale – Jean-Luc **SAINT-LAMBERT** conseiller municipal – Joëlle **DELATRE** conseillère municipale – Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

ABSENT(S) : Mickaël **PAYET** conseiller municipal - Mélissa **MOGALIA** conseillère municipale – Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal

PROCURATION(S) : Érick **BOYER** conseiller municipal à **CHEVALIER** Joseph **Luçay**

Publicité faite le 20/07/2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230712-DCM05-12072023-DE
Date de télétransmission : 18/07/2023
Date de réception préfecture : 18/07/2023

Affaire 05-120723

Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AX 107 (p) | Vente au profit de Madame PERSEE ISOP Germaine

Par courrier en date du 16 mars 2022, Madame PERSEE ISOP Germaine a manifesté à la commune son intérêt d'acquérir la parcelle communale cadastrée AX 107 (p) située rue Baptiste Dégoutho, d'une superficie de 26 926 m².



Plan de division AX 107

Considérant l'estimation de la valeur vénale de la parcelle établie par France Domaine le 08 mars 2023, la proposition de prix de cession à hauteur de 26 400 € a été faite par la commune. Du fait du classement du terrain en tant que terre inculte, Madame PERSEE ISOP Germaine a demandé l'application d'une remise de -10%, soit un prix de cession 23 760 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal la cession de la parcelle AX 107 (p) au prix de 23 760 € pour une surface de 26 926 m². Ce prix de vente s'entend hors frais notariaux devant rester à la charge de l'acquéreur. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité. L'acquéreur peut se faire subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou société civile immobilière (SCI).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **2 contres** (Erick BOYER, Joseph Luçay CHEVALIER), **4 abstentions** (Micheline CLAIN, Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER) et Frédéric AZOR, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean Yves VACHER ne prenant pas part au vote,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la cession du terrain référencé AX 107 (p) d'une superficie totale de 26 926 m² au profit de Madame PERSEE ISOP Germaine, au prix de 23 760 euros, hors frais notariaux,
- **CHARGE** le notaire de la commune, Maître Locate, à Saint-Denis de la rédaction de l'acte de vente,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230712-DCM05-12072023-DE
Date de télétransmission : 18/07/2023
Date de réception préfecture : 18/07/2023



Le 26 JAN. 2023

Le Maire

A

Madame ISOP Germaine

44, rue Baptiste Degoutho

97 431 LA PLAINE DES PALMISTES

Le Service Foncier

Dossier suivi par : BRASIER Fabiola

Tél : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65

foncier@plaine-des-palmistes.fr – Poste 410

N/Réf : D-23-533 /JP/SB/CL/MNH/FB

V/Réf : Votre courrier en date du 16/03/2022

OBJET : votre demande d'achat de terrain agricole

Madame,

J'accuse réception de votre demande citée en objet, dans laquelle vous me faites part de votre souhait d'acquérir la parcelle AX 107 en partie sise rue Baptiste Degoutho pour votre projet agricole.

En réponse, je vous informe que la collectivité émet un avis favorable à votre demande.

Aussi, une offre de prix vous sera communiquée dès le retour de l'évaluateur du service France Domaine. La surface exacte sera déterminée par un géomètre expert.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des Services,

Johnny PAYET

Steven BAMBA



230, rue de la République
97431 La Plaine des
Palmistes

Tél : 02 62 51 49 10 Fax : 02 62 51 37 65

Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche

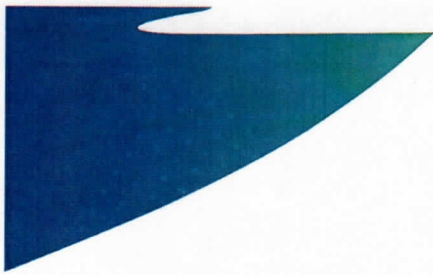
Vendredi de : 8h00 à 12h30

Accuse de réception en préfecture

BT4-2187-0085-20230712-DCM05-12072023-DE

Date de télétransmission : 28/07/2023

Date de réception en préfecture : 28/07/2023



Le 16 MARS 2023

Le Maire

A

Madame PERSEE ISOP Germaine

44, rue Baptiste Degoutho

97 431 LA PLAINE DES PALMISTES

DIRECTION TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT
Le Service Foncier

Dossier suivi par : BRASIER Fabiola

Tél : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65

foncier@plaine-des-palmistes.fr – Poste 410

N/Réf : D23.2208 /JP/SB/CL/MNH/FB

V/Réf :

OBJET : Proposition offre d'achat – cession de la parcelle AX 107 –
Lot 2 (p)

Madame,

Vous avez sollicité la collectivité pour l'achat en partie, de la parcelle référencée AX 107 (lot 2) sise rue Baptiste Degoutho pour votre projet agricole.

Par courrier en date du 26 janvier 2023, la collectivité a émis un avis favorable.

Le cabinet TOPEX géomètre-Expert a été mandaté pour le détachement de cette emprise. La surface déterminée est de 26 926 m².

Une demande d'évaluation a été faite auprès du Service de France Domaine. Ce dernier a estimé le bien à 26 400 euros hors frais notariaux devant rester à votre charge.

Sous réserve de l'acceptation et de la validation par le Conseil Municipal, je vous prie de bien vouloir m'informer, dans un délai d'un mois, de votre décision.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des Services,

Johnny PAYET

Steven BARRON

230, rue de la République
97431 La Plaine des
Palmistes

Tél : 02 62 51 49 10

Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de : 8h00 à 16h30

Vendredi de : 8h00 à 12h30

Envoyé en préfecture
974-219740065-20230712-DCM05-12072023-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2023

Madame PERSEE ISOP Germaine

44 rue Baptiste Degoutho

97431 Plaine des Palmistes

0692 17 30 17

germaineisop@gmail.com



La plaine le 16 avril 2023

A

Monsieur le Maire

De la Plaine des Palmistes

230 rue de la république

97 431 Plaine des Palmistes

Objet : Acceptation de la proposition d'achat de terrain agricole

Monsieur le Maire,

J » accuse réception de la proposition d » achat de la parcelle référencée AX 107(lot 2) sise rue Baptiste Degoutho.

Etant classé terrain inculte et pauvre, je sollicite auprès de la collectivité et de vous une remise de 10% sur le montant proposé qui est de 26400 euro pour une surface de 26926 m2 afin d'amender le dit terrain.

Puis je en attendant la promesse de vente et la vente avoir une attestation et l'accès à la parcelle pour effectuer la reconnaissance du lieu et commencer le défrichement pour marquer l'emplacement du futur projet de poulaille ainsi qu'un plan cadastral de la parcelle AX 107(lot 2) dans le but d'en connaître les limites.

Dans cette attente, je vous d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses

Madame PERSEE ISOP Germaine

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230712-DCM05-12072023-DE
Date de télétransmission : 18/07/2023
Date de réception préfecture : 18/07/2023